

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2011  
~~~~~

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTPELLIER
ETUDE DE DIAGNOSTIC COMMERCIAL**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Jean-Claude CROS suppléant de Mr BOUDES Jean-Pierre.

Procurations : M. Eric CORBEAU à M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à M. Bernard DOUYSSSET

Excusés : M. Jean-François CADILHAC, M. André YVANEZ, M. Jean-Claude MARC

Absents : M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le montant est inscrit à l'article 617 du budget principal.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite impulser le développement des entreprises commerciales, artisanales et de services des centres-villes du territoire,

Vu qu'ainsi, en parallèle du développement des Parcs d'activités économiques, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault désire accompagner les efforts des commerçants, artisans et prestataires de services de proximité de ses communes membres afin d'insuffler un dynamisme porteur d'attractivité,

Vu que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier souhaite apporter son expertise dans le domaine des études de terrain aux collectivités concernées,

Considérant que l'objectif est de mener une étude de diagnostic de l'appareil commercial et artisanal des cœurs de ville et zone commerciales situées sur le territoire de la Communauté de communes,

Considérant qu'elle permettra de s'inscrire dans une double perspective de réalisation d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC) dans le cadre du futur Schéma de Cohérence Territoriale et d'un montage éventuel d'un dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce),

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint ; Monsieur SIEGEL ne prend pas part au vote.

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

✧ Valider le contenu de la convention de partenariat avec la CCI de Montpellier portant sur une étude diagnostic de l'appareil commercial de la Vallée de l'Hérault, d'un montant de 3500 € HT qui portera sur les thèmes suivants :

- Analyse des différents pôles de l'appareil commercial de la Communauté de Communes (recensement des activités existantes et de leur organisation) ;

- Enquête de fréquentations commerciales (qualitative et quantitative) sur les principaux pôles commerciaux ;

- Prise en compte de l'avis des commerçants sur leur situation et la perception de leur environnement.

✧ D'autoriser M. le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 514 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



**Etude de Diagnostic Commercial
de la Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

Convention de Partenariat

ENTRE :

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Sise, Parc d'Activités de Camalcé
34150 GIGNAC
Représentée par son Président, Monsieur Louis VILLARET
Par délibération du conseil communautaire 26/9/2011

d'une part,

ET

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Montpellier
Sise, 32 Grand Rue Jean Moulin
34000 Montpellier
Représentée par Gérard LANNELONGUE, Président de la Commission Provisoire
d'autre part,

PREAMBULE

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dans le cadre de sa compétence de développement économique au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens, souhaite impulser le développement du tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services des centres-villes du territoire.

Ainsi, en parallèle du développement des Parcs d'activités économiques sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault désire accompagner les efforts des commerçants, artisans et prestataires de services de proximité de ses communes membres afin d'insuffler un dynamisme porteur d'attractivité au cœur de la cité.

Cette étude de diagnostic commercial sur le territoire communautaire s'inscrit dans la double perspective de réalisation d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC) dans le cadre du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et éventuellement du montage d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat, dit FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce fonds finance en partie des actions de fonctionnement (animation commerciale, communication, recrutement d'un animateur,...) et d'investissement (rénovation et/ou modernisation d'équipements professionnels, renforcement de parcs de stationnement, aménagement de rues commerçantes,...).

Le même d'étude a été réalisé sur le Lodévois et Larzac et sur la Clermontois dans un souci d'avoir un même niveau de connaissance et d'analyse dans la perspective d'un DAC commun.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, par son expérience de terrain, par ses réflexions sur les problématiques économiques et commerciales, souhaite apporter son expertise dans le domaine des études de terrain aux collectivités concernées.

Article 1 : Objectif de la mission et méthodologie

Art. 1.1 : Contenu de la mission :

L'étude de diagnostic commercial a pour objectif l'établissement d'un diagnostic de l'appareil commercial et artisanal des cœurs de ville et zones commerciales situés sur le territoire communautaire.

Cette étude sera établie par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Montpellier et comportera les thèmes suivants :

- Analyse des différents pôles de l'appareil commercial de la Communauté de Communes (Recensement des activités existantes et de leur organisation) ;
- Enquête de fréquentations commerciales (qualitative et quantitative) sur les principaux pôles commerciaux ;
- Prise en compte de l'avis des commerçants sur leur situation et la perception de leur environnement.

Art. 1.2 : Méthodologie

L'étude de diagnostic se fera au travers de la réalisation de deux prestations sur le territoire communautaire :

- une analyse de l'équipement commercial existant quantitative sur la base de la typologie des pôles commerciaux, de sondages (groupes qualitatifs ou interview en vis-à-vis) auprès des commerçants des principaux pôles commerciaux de la communauté de communes. L'analyse intégrera également la situation des villages disposant d'un équipement commercial de proximité.

- des enquêtes de fréquentation commerciale auprès d'échantillons de clients du centre-ville de Gignac, du supermarché Intermarché de la zone « La Croix », du centre-ville de St André de Sangonis, du centre-ville d'Aniane, pour un total d'environ 700 enquêtes. L'enjeu des marchés et des équipements de supermarchés « hard-discount » (Lidl & Aldi) sera prise en compte dans ces enquêtes et analyses.

Un Comité de pilotage élargi intégrant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sera constitué pour réunir l'ensemble des acteurs concernés par cette étude.

Des réunions techniques se tiendront autant que de besoin pour préparer les comités de pilotage et les réunions de restitution.

Des réunions de restitution de l'étude seront faites dans le cadre de ce Comité de Pilotage et dans le cadre plus large de réunions associant les commerçants.

Article 2 : Calendrier prévisionnel de l'étude et de sa restitution

Mars 2011 : réalisation des enquêtes de fréquentation commerciale

Avril – Juillet 2011 : traitement des enquêtes de fréquentation.

Aout – Septembre 2011 : Analyse de l'équipement commercial

Septembre – Octobre 2011 : Groupes Qualitatifs de commerçants

Novembre – Décembre 2011 : restitution de l'étude au travers de deux réunions.

Article 3 : Rémunération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier

La participation payée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Montpellier couvrira une partie des frais engagés par cette dernière dans le cadre de cette étude et portera sur différentes prestations dont les caractéristiques et les montants figurent dans le tableau ci-dessous :

Prestation	Contenu de la prestation	Montant de la participation
Enquête de fréquentation commerciale	Organisation, administration, saisie, traitements graphiques des enquêtes et analyses	2 000 € ^{HT} (deux mille euros hors taxes)
Analyse de l'équipement commercial	Collecte information, traitements graphiques et analyses	500 € ^{HT} (mille euros hors taxes)
Recueil des attentes des commerçants	Organisation, collecte, et analyses	1 000 € ^{HT} (mille euros hors taxes)
Restitution de l'étude de faisabilité	Sous forme de rapport électronique avec diaporama de présentation	
TOTAL		3 500 €^{HT} (trois mille cinq cent euros hors taxes)

Le règlement de la mission se fera globalement une fois effectuées les prestations suscitées.

Article 4 – Copropriété de l'étude

Il va de soi que ce montant ne représente qu'une participation au coût global engagé pour cette prestation. De ce fait la propriété de l'étude reste pleine, entière et partagée entre la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Montpellier.

Fait à Gignac, le.....

Gérard LANNELONGUE
Président de la Commission Provisoire

Louis VILLARET
Président de la Communauté de
Communes Vallée de l'Hérault